



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE_2022_015** Séance du vendredi 25 novembre 2022

Membres en exercice : 8

Présents : 8

Votants: 8

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Date de la convocation: 18/11/2022

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq novembre
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Patrice DOMINICI,*

Présents : Annette DELAGE, Régine DELAGE, Patrice
DOMINICI, Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Katarzyna
GREER, Eileen HAMMOND, Romain LABICHE

Représentation:

Excusés:

Absents:

Aide financière : voyage scolaire écoles Charras / Grassac

Les écoles de Charras et Grassac organisent un voyage scolaire pour les classes de CE1 - CE2 à Grassac et de CM1 - CM2 à Charras, à Saint Lary du 4 juin 2023 au 10 juin 2023. Elles demandent aux communes ayant des enfants scolarisés dans ces écoles, une aide financière de 164€ par enfant.

Mainzac ayant 3 enfants, l'aide financière serait de **492 €**.

- Vigier Malone : CE2
- Labiche Léna : CE2
- Broatch Imogen : CM1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte de donner une aide financière de 492 € pour le voyage scolaire des enfants scolarisés à l'école de Charras et de Grassac.

Vote exprimé à bulletin secret : 8 Vote "Pour": 8 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,
Le Maire, DOMINICI Patrice

